

Le Président

Madame Sylvie SIRI
Maire de Saint-Tropez
Hôtel de ville
BP 161
83992 SAINT-TROPEZ cedex

Affaire suivie par : Christophe LEMOINE
Direction des infrastructures et de la mobilité
Pôle territorial Fayence Estérel
☎ : 04 83 95 66 30
Nos réf : D25-03721
Vos réf : 2025_09_02 GG/BR/NS

Toulon, le 24/10/2025

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 11 septembre 2025, vous avez transmis au Département, pour avis, le projet de modification n°6 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Sans remettre en cause tout l'intérêt de la reconversion du Cercle naval, notamment en matière de logement social et d'accueil des saisonniers, j'émet de fortes réserves sur la proposition d'accès sur la RD 98a présentée sur le plan de masse du projet (création d'un double accès mitoyen avec une voie privée et aménagement de deux tourne-à-gauche différenciés), ainsi que sur la localisation de l'emplacement envisagé pour le local des ordures ménagères.

Comme mes services vous l'ont indiqué lors de la réunion du 21 mai 2025, et dans leur complément qui vous a été transmis le 28 mai 2025, la proposition d'accès est trop complexe à mettre en œuvre et potentiellement difficile à comprendre pour les usagers de la route. De plus, je m'interroge sur l'impact significatif qu'elle pourrait avoir sur le giratoire de la Bouillabaisse, compte tenu de la proximité des zones de stockage des tourne-à-gauche et de la saturation du trafic.



En conséquence, je formule un avis favorable avec réserve sur cette modification du plan local d'urbanisme, en demandant de modifier l'organisation des accès, selon les solutions alternatives qui vous ont déjà été proposées. Mes services restent à votre entière disposition pour discuter de ces solutions.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Tr. à l'.

Jean-Louis MASSON

